

BOURSES DE MOBILITÉ ET BOURSES DE RÉDACTION DU CIEQ



Objectifs

Le CIEQ-UQTR offre à ses étudiantes et à ses étudiants des bourses de rédaction d'articles scientifiques dans des revues avec comité de lecture reconnues et des bourses de mobilité en vue de la présentation de communications savantes dans des congrès avec arbitrage.

Montant des bourses

- Bourse de mobilité du CIEQ : maximum de 500 \$
- Bourses de rédaction du CIEQ : maximum de 500 \$

Admissibilité de l'étudiante ou de l'étudiant

- Être dirigé-e par un membre régulier du CIEQ-UQTR (ou codirigé-e par un membre régulier et un membre associé du CIEQ-UQTR)
- Être inscrit-e à temps complet à un programme de maîtrise ou de doctorat à l'UQTR
- L'article scientifique ou la communication doit s'inscrire de manière explicite dans l'un des grands axes de recherche du CIEQ

Axes de recherche du CIEQ

- Ressources matérielles et territoire
- Ressources familiales et reproduction sociale
- Capital social, savoirs et croyances

Processus

Les candidatures seront évaluées de manière anonyme par un comité formé à cette fin et les informations reçues seront traitées de manière confidentielle. Le comité se réserve la possibilité de ne pas offrir de bourses.

L'attribution des bourses et leur montant sont sujets à changement, sous réserve des disponibilités budgétaires du CIEQ-UQTR.

Dossier de candidature

Le dossier doit inclure :

- Bourses de rédaction : une preuve d'acceptation de l'article par la revue
- Bourses de mobilité : une preuve de la participation au congrès comme communicante ou communicant

Date de remise des dossiers

Les demandes de bourses de rédaction et de mobilité du CIEQ peuvent être déposées en tout temps à l'adresse suivante cieq@uqtr.ca.

Pour toute information supplémentaire, communiquez avec Thierry Nootens, directeur du CIEQ-UQTR (thierry.nootens@uqtr.ca).